

Satino by WEPA Désinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 05.10.2021

Date de révision: -

Version/Version remplacée: 1.0/-

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Satino by WEPA Désinfection -sensitive-
N° UFI : UFI: JYD9-JFGV-Y57Y-GXV1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant pour les mains, Biocide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: WEPA Professional GmbH Rönkhauser Straße 26 59757 Arnsberg – Deutschland T +49 (0) 2932 307 0 E-Mail: satino@wepa.com	Fabricant : Paedi Protect AG Zu den Sandbeeten 5 35043 Marburg – Deutschland T +49 (0) 6421 968 700 E-Mail: info@paediprotect.de
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY Hôpital Central	Hôpital Central 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Textes des phrases H: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol; alcool éthylique	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43-xxxx	20 – 40	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° Index: 603-117-00-0 N° REACH: 01-2119457558-25-xxxx	10 – < 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
glycérine	N° CAS: 56-81-5 N° CE: 200-289-5	5 – 10	Non classé
L-(+)-acide lactique	N° CAS: 79-33-4 N° CE: 201-196-2 N° Index: 607-743-00-5 N° REACH: 01-2119474164-39-xxxx	1 – < 3	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318

Name	Produktidentifikator	Limites de concentration spécifiques selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol; alcool éthylique	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43-xxxx	(C ≥ 50) Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins généraux	: En cas de malaise consulter un médecin. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par mesure de précaution. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. De la poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Pour un feu important: de la mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une ventilation d'air appropriée. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler vapeur/aérosol.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des matières combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant pour les mains, Biocide

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
Belgique	Nom local	Alcool éthylique # Ethanol
Belgique	MAK (mg/m ³)	1907 mg/m ³
Belgique	MAK (ppm)	1000 ppm
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
Suisse	Nom local	Ethanol
Suisse	VME (mg/m ³)	960 mg/m ³

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
Suisse	VME (ppm)	500 ppm
Suisse	VLE (ppm)	1000 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	1920 mg/m ³
Suisse	Notations (CH)	SSc

Propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
Belgique	Nom local	Alcool isopropylique # Isopropylalcohol
Belgique	MAK (mg/m ³)	500 mg/m ³
Belgique	MAK (ppm)	200 ppm
Belgique	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Belgique	MAK Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm
Suisse	Nom local	2-Propanol
Suisse	VME (mg/m ³)	500 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	200 ppm
Suisse	VLE (ppm)	400 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Suisse	Notations (CH)	SSc, B
Suisse	Valeur VBT	25 mg/l, U, B, b Paramètre biologique: Acétone

Glycérine (56-81-5)		
Belgique	Nom local	Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel)
Belgique	MAK (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Nom local	Glycérine (aérosols de)
France	VLE (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	Nom local	Glycérine / Glycerin
Suisse	VME (mg/m ³)	50 mg/m ³ (i)
Suisse	VLE (mg/m ³)	100 mg/m ³ (i)
Suisse	Notation	SS _c

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m ³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, orale	87 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	114 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,96 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,79 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,75 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,63 mg/kg poids sec	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,38 g/kg de nourriture	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	580 mg/L	

Propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour	

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	140,9 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	28 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	160 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

Protection des mains:

Non requis.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées (EN 166).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre A-P2.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore - faible jaune, clair
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 35 °C
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 24,5 °C (coupe fermée, ISO 1523)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	: Non applicable

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus. En cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg
CL50 inhalation rat	124,7 mg/l/4h
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
CL50 inhalation rat	25000 mg/m ³ /6h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 poisson	14200 mg/l 96 h, Pimephales promelas
CE50 daphnie	5012 mg/l 48 h, Ceriodaphnia dubia
CE50 algues	275 mg/l 7 d, Clorella vulgaris
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson	9640 mg/l 96 h, Pimephales promelas
CE50 daphnie	> 10000 mg/l 24 h, Daphnia magna
CL3 algues	1800 mg/l 7 d, Scenedesmus quadricauda

12.2. Persistance et dégradabilité

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	84 % 20 d
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	53 % 5 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,31
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne remplit pas les critères: Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Vider complètement les emballages avant élimination. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1987
N° ONU (IMDG) : UN 1987
N° ONU (IATA) : UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol)
Désignation officielle de transport (IMDG) : ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)
Désignation officielle de transport (IATA) : Alcohols, n.o.s. (Ethanol, Propan-2-ol)

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Description document de transport (ADR) : UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol), 3, III, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1987 ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol), 3, III

Description document de transport (IATA) : UN 1987 Alcohols, n.o.s. (Ethanol, Propan-2-ol), 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29

Code-citerne (ADR) : LGBF

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2

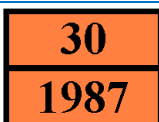
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A180
Code ERG (IATA) : 3L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Modifications par rapport à la version précédente : -

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Satino by WEPA Disinfection -sensitive-

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

CE50	La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum (Concentration Effective Médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (Concentration Létale Médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (Dose Létale Médiane)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum (Derived Minimal Effect Level)
DNEL	Dose dérivée sans effet (Derived No-Effect Level)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheet)
IATA	Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IMDG	«Code maritime international des marchandises dangereuses» pour le transport de marchandises dangereuses par mer
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé (Lowest Observed Adverse Effect Level)
NOAEC/L	Concentration/Dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Concentration/Level)
NOEC/L	Concentration/Dose sans effet observé (No Observed Effect Concentration/Level)
OCDE (OECD)	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (Organisation for Economic Cooperation and Development)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
STP	Station d'épuration des eaux usées (Sewage Treatment Plant)
UFI	Identifiant unique de formulation (Unique Formula Identifier)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Textes des phrases H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.